

Un présumé terroriste se réfugie à l'ambassade canadienne à Khartoum

Section: LES ACTUALITÉS

Byline: Alexander Panetta

Outlet: Le Devoir

Title: Un présumé terroriste se réfugie à l'ambassade canadienne à Khartoum

Page: a3

Date: 2008-04-30

Ottawa – Un citoyen canadien aux prises avec la justice au Soudan depuis cinq ans a trouvé refuge hier à l'ambassade canadienne de Khartoum et réclame l'aide d'Ottawa.

L'avocat canadien d'Abousfian Abdelrazik a indiqué que son client avait obtenu la permission de demeurer à l'ambassade et qu'il ne prévoyait pas partir avant d'avoir obtenu une réponse d'Ottawa.

Me Yavar Hameed accuse le gouvernement fédéral d'avoir orchestré la détention, au Soudan, du Canadien soupçonné d'activités terroristes et de l'avoir laissé croupir dans une prison soudanaise depuis plusieurs années, même si les dirigeants de ce pays n'ont trouvé aucune preuve pour étayer les accusations qui pèsent contre lui.

Abousfian Abdelrazik a été arrêté en 2003 à Khartoum, où il s'était rendu visiter sa mère malade. Il a été libéré en juillet 2004, de nouveau arrêté en novembre 2005, puis finalement remis en liberté en juillet 2006.

Abousfian Abdelrazik souffre d'asthme, de problèmes cardiaques, d'ulcère et il vit avec un prêt de 100 \$ par mois du gouvernement canadien.

Son ex-épouse a exhorté le premier ministre, Stephen Harper, et le ministre des Affaires étrangères, Maxime Bernier, à intervenir. «Il n'est pas un terroriste. Il est un musulman pacifique, a plaidé Myriam Saint-Hilaire. Il est un citoyen canadien et il a des droits.»

Mme Saint-Hilaire a ajouté que leur fils n'avait que cinq ans et qu'il ne comprenait pas ce qui était arrivé à son père.

Me Yavar Hameed a soutenu que le seul contact de son client avec le bureau du ministre avait été davantage de l'ordre de l'inquisition que de l'assistance consulaire.

L'avocat a ajouté que le gouvernement canadien a jusqu'à présent refusé d'aider son client à rentrer au pays, notamment en lui émettant un nouveau passeport. Et comme le nom de M. Abdelrazik apparaît maintenant sur la liste des individus interdits de vol, les transporteurs aériens commerciaux refusent de l'accueillir à leur bord.

Le bureau de Maxime Bernier a finalement fait savoir que le cas du citoyen canadien était réexaminé, mais qu'il demeurait un suspect terroriste.

«Nous continuons à accorder une assistance consulaire à M. Abdelrazik, y compris une aide médicale et financière. Nous continuons à faciliter les communications de l'accusé avec sa

famille et ses avocats, a-t-on indiqué. M. Abdelrazik ne peut revenir au Canada de son propre gré puisqu'il figure toujours sur la liste de suspects terroristes des Nations unies.»